

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 8 juillet 2025

L'an *deux mil vingt-cinq*, le *huit juillet* à *18 heures et 30 minutes*, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la *présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire*.

Présents : *MORAND Eric, BARDOLS Frédérique, ROGER Jean, PIQUET Sarah, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, LORICHON Michel, MUREZ Stéphane.*

Absent(s) excusé(s) : *BRETON Antoine, VEZY Sandrine.*

Monsieur Stéphane MUREZ a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La commune n'ayant pas d'école pour scolariser les enfants domiciliés à Olivet, elle participe chaque année aux frais de fonctionnement des écoles qui accueillent des élèves issus de la commune.

La commune d'Olivet et la commune de Saint-Ouën-des-Toits sont liées par une convention déterminant précisément les éléments de facturation. Cette convention date de 2002.

La participation aux frais de scolarité, aux frais de périscolaire et aux frais d'accueil de loisirs pour les périodes de vacances s'élève à **27 840,76€**. La période de facturation s'étend de **janvier 2024 à décembre 2024** et concerne **12 élèves**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement de la somme de **27 840,76€** au titre de la participation aux frais de scolarité s'étendant de la période du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND



Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	9
de votants :	9

Date de convocation
01/07/2025

Date d'affichage
09/07/2025

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2025 – 20
PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ
2024
SAINT-OUEN-DES-TOITS

VOTE
POUR : 9
CONTRE : /
ABSTENTION : /